

SSIAP2 Chef d'équipe de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

ACTION SECURITE INCENDIE
POUSSET LOPEZ LAURENCE
05.58.57.31.02
formation@action-securite.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(vé) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Tests

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Avoir suivi la totalité de la formation * Aptitude médicale adaptée à la formation * Titulaire SSIAP 1 ou équivalent * Soit AFPS ou PSC1 acquis depuis moins de 2 ans soit CFAPSE, PSE1 ou SST en cours de validité Avoir exercé l'emploi d'agent de sécurité incendie, au moins 1607 heures sur les 24 derniers mois

Prérequis pédagogiques :

Etre titulaire du SSIAP 1 ou d'une équivalence réglementaire, - Avoir exercé l'emploi d'agent de service de sécurité incendie dans un ERP, un IGH ou un bâtiment relevant de la réglementation incendie du Code du Travail pendant au moins 1 607 heures dans les 24 derniers mois. Cette disposition doit être attestée soit par l'employeur, soit par la présentation du contrat de travail, - Etre titulaire d'un des brevets de secourisme suivants : Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou Prévention et Secours Civiques (PSC 1) de moins de 2 ans, Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou Premiers Secours en Equipe (PSE 1) en cours de validité, Recyclage en secourisme de moins de 2 ans. - Etre apte physiquement, cette aptitude étant attestée par un certificat médical, selon modèle déterminé, datant de moins de 3 mois.

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Cette formation permettra de se préparer à l'examen en vue d'obtenir le diplôme de chef d'équipe du service de sécurité incendie SSIAP 2 et d'acquérir les compétences requises de management et d'encadrement d'une équipe du service de sécurité incendie et d'assistance à personnes. Ainsi, le diplômé pourra encadrer efficacement une équipe d'agents de sécurité incendie, exploiter correctement le PC de sécurité incendie et être capable de remplacer ses agents pour les missions quotidiennes.

Contenu et modalités d'organisation

Programme conforme à l'arrêté ministériel du 02 mai 2005, modifié par arrêté du 5 novembre 2010. A l'issue de la formation, les participants sont capables de : De prendre les mesures appropriées pour éviter l'éclosion du feu et sa propagation. D'assurer le maintien du niveau de sécurité de l'établissement. De participer activement à la mise en sécurité de l'établissement. De diriger des agents de sécurité. 1ère partie : rôles et missions du chef d'équipe 38h00 gestion de l'équipe de sécurité - management de l'équipe de sécurité - organisation d'une séance de formation - gestion des conflits - évaluation de l'équipe - information de la hiérarchie - application des consignes de sécurité - gestion des incidents techniques - délivrance du permis feu 2e partie : Manipulation des systèmes de sécurité incendie 10h00 - système de détection incendie - système de mise en sécurité - installations fixes d'extinction automatique 3e partie : Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendie 6h00 - réglementation du Code du travail - commissions de sécurité et commission d'accessibilité 4e partie : chef du poste central de sécurité en situation de crise 16h00 - gestion du poste central de sécurité - conseil technique aux services de secours Epreuve écrite : QCM de 40 questions : 40 minutes Epreuve orale : Animation d'une séquence pédagogique : 15 min/stagiaire Epreuve pratique : Exercice de gestion du PC en situation de crise : 20 min/stagiaire .

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Individualisé**
Commentaires sur la parcours personnalisable **70 heures de formations au total + 7h d'examen**

Validation(s) Visée(s)

Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes de niveau 2 (SSIAP 2) -
diplôme de chef d'équipe - *Sans niveau spécifique*

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Le candidat pourra s'orienter par la suite vers un SSIAP3

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00214655	du 01/01/2021 au 31/12/2021	SAINT GEOURS DE MAREMNE (40)	ACTION SECURITE INCENDIE		MON COMPTE FORMATION	FPC

00263467

du 01/01/2022 au
31/12/2022

SAINTE
GEOURS DE
MAREMNE
(40)

ACTION SECURITE
INCENDIE

MON
COMPTE
FORMATION

FPC

00329805

du 01/01/2023 au
31/12/2023

Angoumé (40)

ACTION SECURITE
INCENDIE

MON
COMPTE
FORMATION

FPC

00424236

du 02/01/2024 au
31/12/2024

Angoumé (40)

ACTION SECURITE
INCENDIE

MON
COMPTE
FORMATION

FPC

00550313

du 02/01/2024 au
31/12/2025

Angoumé (40)

ACTION SECURITE
INCENDIE

MON
COMPTE
FORMATION

FPC